

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 04/07/2025 - 6025 - 2013 B 00092 - 790 341 028 - A CORPS PARFAIT



Éric JUSTAL
Expert Comptable Gérant Associé
Commissaire aux comptes

Véronique ESNAULT
Expert Comptable Associée

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

04 JUL. 2025



SARL A CORPS PARFAIT

8 RUE DE LA BINCHE

76150 Maromme

Exercice : du 01/01/2024 au 31/12/2024

APE : 9602B

SIRET : 79034102800013



Escaudin

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL A CORPS PARFAIT		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		8 RUE DE LA BINCHE 76150 Maromme						
SIRET		7 9 0 3 4 1 0 2 8 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 4				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	36 432	012		36 432
	Autres *		014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	81 035	030	31 980	49 055	
	Immobilisations financières * (1)		040	5 351	042		5 351	
	Total I (5)		044	122 818	048	31 980	90 838	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	736	052		736
		Marchandises *		060	8 946	062		8 946
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *		068	427	070	427
			Autres* (3)		072	2 083	074	2 083
	Valeurs mobilières de placement		080	15 000	082		15 000	
	Disponibilités		084	44 123	086		44 123	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	71 316	098		71 316	
	Total général (I + II)		110	194 134	112	31 980	162 153	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	4 000				
	Ecarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	400				
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	75 572				
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136	13 583				
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	93 555				
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	28 696				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	18 229				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	7 517				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 4 696)		172	12 818				
	Comptes courants d'associés		173	1 339				
	Autres dettes		175					
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176	68 598				
Total général (I + II + III)		180	162 153					
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	22 596		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 678		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A CORPS PARFAIT		Néant ☐ *					
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018 ☐		Exercice N clos le					
						3 1 1 2 2 0 2 4					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	28 243				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	215	214					
			services *	intracommunautaires	217	218	155 208				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée*					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226	6 000				
	Autres produits					230	141				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	189 592				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	12 335				
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-702				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	15 216				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	464				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	52 769				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *		243	1 432	244	4 071				
	Rémunérations du personnel*					250	56 608				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21 814				
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	10 408				
	Dotations aux provisions					256					
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	272				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	173 254				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	16 338				
Produits financiers (III)		280	105		Charges financières (V)	294	463				
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300					
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	2 397				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	13 583				
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	13 583	314					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316							
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles*			322							
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	2 397						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342				
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	BUD (44 sexdecies)	992									
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641							
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	15 980	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356								
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :			360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	15 980	372	

Annexe

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A CORPS PARFAIT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 162 153.45 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 13 582.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce, ayant une durée d'utilisation non limitée, sont non amortissables. Aucune provision pour dépréciation du fond de commerce n'a été constatée sur l'exercice

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A CORPS PARFAIT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Installations techniques | 5 ans |
| - Matériels et outillages industriels | 3 à 5 ans |

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SARL A CORPS PARFAIT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 Euros
Siège Social : 8, Rue de la Binche
76 150 Maromme
RCS Rouen 790 341 028

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

04 JUIL. 2025



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 mai 2025
- :-

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à 19 heures, **les associés de la SARL A CORPS PARFAIT**, au capital de 4 000 €, dont le siège social est à Maromme - 8 Rue de la binche, se sont réunis pour tenir une assemblée générale ordinaire annuelle.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Mme Lucile LECOUFLE, propriétaire de	380 parts sociales
Mme Sylvie LECOUFLE, propriétaire de	10 parts sociales
Mr Joël LECOUFLE, propriétaire de	10 parts sociales

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme Lucile LECOUFLE, gérante.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance.
- Rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce
- Affectation des résultats
- Questions diverses

SC JL L.B

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que toutes les dispositions concernant tant la présente convocation que la communication des documents sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SL JL L.B

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 13 582.87 € et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 13 582.87 €

- Autres réserves 13 582.87 €

TOTAL

0 €

L'Assemblée Générale constate que, du fait de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 93 555 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

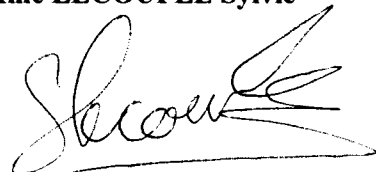
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Mme LECOUFLE Lucile

Mme LECOUFLE Sylvie

Beauregard

Mr Joël LECOUFLE



SARL A CORPS PARFAIT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 Euros
Siège Social : 8, Rue de la Binche
76 150 Maromme
RCS Rouen 790 341 028

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

04 JUIL. 2025



-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 mai 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

- :-

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 13 582.87 € et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	13 582.87 €
- Autres réserves	13 582.87 €
TOTAL	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

Esquain